

POS secteurs Nord et Est - Approbation de la modification

M. LE MAIRE, Rapporteur : Pour mettre en oeuvre efficacement sa politique de développement et de diversification de l'habitat, la Ville de Besançon a inscrit dans son Plan d'Occupation des Sols des zones d'urbanisation ultérieure.

Les zones, appelées «NA», pas ou peu équipées ont pour caractéristique d'être inconstructibles en l'état ou constructibles sous conditions. Leur urbanisation nécessite de procéder à une modification du Plan afin d'approuver leur schéma d'ensemble, garant d'une organisation satisfaisante et de leur insertion dans le fonctionnement urbain.

Trois opérations d'aménagement urbain projetées sur les secteurs Nord et Est du POS ont récemment amené le Conseil Municipal à se prononcer, dans sa séance du 3 juillet 2000, sur l'opportunité de procéder à une modification de ces deux secteurs de POS.

Engagée par arrêté de M. le Maire en date du 10 août 2000, une enquête publique a été organisée pendant une période de 32 jours, du mardi 29 août au vendredi 29 septembre 2000 inclus.

Sa conduite fut confiée à la responsabilité de M. Henri BRIOT, géomètre expert honoraire, domicilié 10, Rue du Docteur Grenier 25300 Pontarlier, en qualité de commissaire enquêteur par décision de M. le Président du Tribunal Administratif.

Le dossier de modification des secteurs Nord et Est du POS présenté à l'enquête publique porte sur l'ouverture à l'urbanisation de trois zones NA, sur le déclassement d'un segment de voie publique nécessaire à la réalisation de l'un de ces projets, ainsi que sur la réduction de deux emplacements réservés.

Il s'agit :

- dans le **POS secteur Nord** :

* *secteur des Essarts l'Amour* :

. de transformer la zone 1NA en zone 2NA à règlement alternatif, d'approuver son règlement spécifique ainsi que son schéma d'organisation pour permettre la construction d'une quarantaine de logements individuels,

. de procéder au déplacement du Chemin des Essarts l'Amour issu du déclassement partiel de la voie et du classement de la nouvelle voie publique à réaliser dans le cadre de l'opération.

* *secteur Chamforgeron* :

. d'approuver le schéma d'organisation et le règlement spécifique de l'ancienne zone 2NAc située aux 2 et 4 Rue Xavier Marmier pour la réalisation d'une opération d'environ 120 logements collectifs en locatif et accession.

* *secteur des Tilleroyes :*

. de réduire l'emplacement réservé pour voirie n° 288 «liaison Rue Thomas Edison - Chemin du Sanatorium - Rue Fresnel».

* *secteur des Grands Bas - Saint- Claude :*

. de réduire l'emplacement réservé n° 30 pour extension du cimetière Saint- Claude.

- dans le **POS secteur Est :**

. d'adapter le règlement spécifique de la zone 2NAv, sur le périmètre de l'ancienne «AFUA des Vareilles», pour permettre la réalisation d'une opération d'habitat collectif privée d'environ 300 logements répartis pour les trois quarts sur le territoire de la Ville et pour un quart sur la commune de Chalezeule.

Après avoir constaté la conformité de la procédure et du déroulement de l'enquête publique dans son rapport, le commissaire enquêteur a émis dans ses conclusions, au vu de l'ensemble des pièces du dossier, **un avis favorable sans aucune réserve sur l'ensemble du dossier et pour chacun des points soumis à l'enquête.**

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à approuver cette modification.

«M. ANTONY : Pour être un peu plus précis, nous ouvrons à deux promoteurs privés, MM. JACQUET et HIDALGO, le secteur des Essarts l'Amour pour réaliser une quarantaine de logements sur le secteur Chamforgeron à l'emplacement des ex-établissements BLOCH. C'est la SAFC qui va réaliser environ 120 logements et dans le secteur des Grands Bas, on réduit l'emplacement n° 30 qui était prévu pour l'extension du cimetière, on avait vu trop grand, il y a moins de morts que prévu. Une petite précision à l'intention de nos collègues, avec le respect dû aux morts, et ça a coûté 150 000 F au bilan de l'opération Marché - Beaux-Arts, nous avons fait transporter les restes du cimetière de l'Hôpital du Saint-Esprit, dans l'extension du cimetière de Saint-Claude. Aujourd'hui on pourrait placer une stèle pour dire : ici reposent les Bisontins du XIV^{ème} au XVII^{ème} siècles qui autrefois... il faudra la faire ! Ce cimetière de Saint-Claude nous l'étendrons donc moins que prévu. Tout à côté il y a le Val des Grands Bas : 350 maisons individuelles, à côté de l'opération de la SAFC, enfin l'AFUA des Vareilles, c'est 300 logements, c'est-à-dire que cette délibération permet l'ouverture à la construction de plus de 1 000 logements très diversifiés sur Besançon».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2000.